## Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

## MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

Arrêté du 1er juillet 2025 homologuant le cahier des charges de l'indication géographique protégée « Périgord »

NOR: AGRT2517513A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et la ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics,

Vu le règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles, notamment son article 105 ;

Vu le règlement (UE) 2024/1143 du Parlement européen et du Conseil du 11 avril 2024 concernant les indications géographiques relatives au vin, aux boissons spiritueuses et aux produits agricoles, ainsi que les spécialités traditionnelles garanties et les mentions de qualité facultatives pour les produits agricoles ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code des douanes;

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article L. 641-7;

Vu la proposition du comité national des indications géographiques protégées relatives aux vins et aux cidres de l'Institut national de l'origine et de la qualité prise en séance du 27 mars 2025,

## Arrêtent :

Art. 1er. - Le cahier des charges de l'indication géographique protégée « Périgord » est homologué.

Il est publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et peut être consulté à l'adresse suivante : https://info.agriculture.gouv.fr/boagri/document\_administratif-8f339a88-105e-4d50-a0ed-4f52c10c90a2

- Art. 2. L'arrêté du 9 novembre 2020 relatif à l'indication géographique protégée « Périgord » est abrogé.
- **Art. 3.** Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

La ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, Pour la ministre et par délégation : L'adjoint au sous-directeur des filières agroalimentaires, J. SAULNIER

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, Pour le ministre et par délégation ; La sous-directrice des produits et marchés agroalimentaires, O. CLUZEL

> La ministre auprès du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique, chargée des comptes publics, Pour la ministre et par délégation : Le chef du bureau des contributions indirectes,

> > J. COUDRAY